

MEMO DU COMMISSAIRE

PARCOURS DE REGULARITE

ROLE DU COMMISSAIRE

Les commissaires sont "les yeux" de l'examineur sur le terrain.

Ils assurent une surveillance constante des concurrents en tous points du parcours de régularité. Ils sont placés par le responsable du concours et/ou par l'examineur aux emplacements qui peuvent présenter un risque potentiel ou une difficulté, que ce soit pour l'attelage ou pour son conducteur.

Le commissaire doit avoir une tenue correcte et devra éviter tout geste, tout matériel et tout placement parasite, qui pourraient gêner le conducteur et son chien attelé.

Le commissaire ne doit pas être accompagné de son chien ou d'un chien.

Il lui est interdit de communiquer toute notion relative au temps, heure ou autre.

Pour la partie du parcours qui le concerne, le commissaire est en charge :

- du contrôle,
- du respect de la réglementation sportive de la discipline,
- de la sécurité des équipages, et
- de la sécurité des équipages en cas de traversée de chaussée, ils arrêteront la circulation à l'aide de barrières de sécurité.
- de la sécurité du public ou des promeneurs,
- de l'information des promeneurs de la tenue d'un concours de chiens d'attelage.

Les commissaires doivent aussi apporter leur aide aux conducteurs ou à leurs chiens qui pourraient être en difficulté.

Exemples :

- Remettre un concurrent qui ne prend pas le bon parcours ou qui se perd, dans la bonne direction.
- Aider à récupérer le chien hors de contrôle du concurrent.
- Aider le concurrent à descendre ou à monter si nécessaire
- Porter aide au concurrent ou au chien pris d'un malaise, et prévenir les secours.
- Débloquer l'attelage pris sur un obstacle naturel si le concurrent n'arrive pas à se défaire de la situation.
- Aider un chien attelé à monter une pente si le concurrent s'en trouve incapable
(Cette aide devra être portée sur la feuille d'annotation commissaire en pénalité.).

Au point d'eau,

L'arrêt de 30 secondes de l'équipage est obligatoire.

Les commissaires présents devront maintenir propres les récipients destinés à l'eau pour les chiens. Plusieurs équipages pouvant se retrouver ensemble à l'arrêt ravitaillement, il faudra prévoir de disposer des bidons d'eau et des gamelles en nombre suffisant, (dont au moins une suffisamment profonde et large pour que les chiens muselés puissent boire), et les disposer écartées les unes des autres afin d'éviter toute tension entre les chiens.

Le Top d'arrivée doit être donné afin d'annoncer le décompte des 30 secondes au concurrent.

Un décompte doit être fait pour annoncer la reprise 5- 4 - 3- 2 – 1 Top départ.

MISE AU POINT

Avant le départ, une mise au point est faite par l'examineur, moment où tous les commissaires pourront demander une ou des précisions sur le règlement et le mémo distribué.

EXPLICATIF FEUILLE DE CONTROLE

Annotations obligatoires

Contrôle de passage :

Le commissaire vérifie le dossard du concurrent lors de son passage et coche sur la feuille.

Le numéro de dossard doit être demandé s'il n'est pas visible.

Le commissaire peut quitter son poste lorsque tous les numéros correspondant au nombre d'engagés ont été cochés ; il se réfère à la liste remise par l'organisateur.

Attention les concurrents ne passent pas toujours dans l'ordre.

Mise en laisse :

Le conducteur met en laisse son ou ses chiens lors du parcours.

(Cela ne doit en principe jamais arriver car le conducteur ne doit pas être en possession de laisse).

Toutefois s'il s'agit d'un chien catégorisé au titre de la loi, une petite laisse peut être attachée au harnais du chien et peut être prise en main **en cas de danger** (croisement d'un chien, d'un promeneur, d'un chien en divagation, etc.)

Si un chien porte un collier de quelque nature qu'il soit, cela doit être signalé sur la feuille de contrôle. Tout collier même antiparasitaire est interdit.

Contact attelage :

Le conducteur touche **volontairement** le chien attelé ou le brancard.

-Pour ralentir le chien, ou pour l'accélérer.

-Pour éviter qu'il ne se sauve.

- pour récupérer un chien hors de contrôle par le concurrent ou par le commissaire.

-Pour éviter qu'il aille voir un chien ou une personne.

-Pour le remettre dans le chemin ou à l'ordre.

-Pour l'aider à franchir un obstacle, le tirer ou le pousser.

-Aide à la montée ou à la descente

Contact charrette :

Le conducteur touche **volontairement** la charrette.

Manœuvre de déblocage de la charrette lorsqu'elle est bloquée, ou retournée, par le concurrent ou par le commissaire en cas d'échec du concurrent etc....).

Arrêt non justifié :

Le chien **ET** le conducteur sont arrêtés sans raisons valables.

Est considéré comme arrêt non justifié, un arrêt total **concomitant** du maître et de l'attelage et sans raisons valables.

Ne sont pas considérés comme arrêts non justifiés :

Le chien s'arrête pour faire ses besoins,

Son conducteur peut s'arrêter aussi mais cet arrêt ne doit pas s'éterniser.

Le conducteur doit exprimer la reprise de la marche par le chien.

Blocage de la charrette par un obstacle, (souche, arbre, tronc. Etc.)

A la condition que son maître donne les ordres et mette tout en œuvre pour résorber cet état.

Lors du ravitaillement.

Quand le commissaire annonce la fin du temps de 30 secondes,

Le conducteur et son chien doivent repartir pratiquement immédiatement.

Sauf si le chien se désaltère encore et que le maître sollicite pour la reprise du parcours.

Franchissement d'obstacle.

Le maître arrête son chien, mais lui se déplace pour se porter à un point précis, puis celui-ci

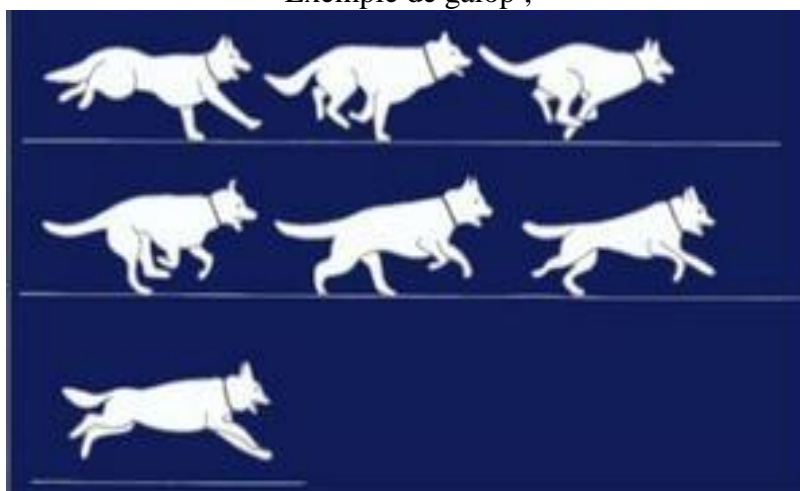
rappelle son chien ;

Un des 2 membres de l'équipe est donc toujours en mouvement

Allure galop :

Le galop est **INTERDIT** sur toutes les épreuves du concours.

Exemple de galop ;



Aide continue à la montée :

Le chien se trouve dans l'incapacité physique de franchir l'obstacle représenté par une montée et doit être aidé, soit en le prenant par le harnais et en le tirant, soit par la charrette qui est poussée et ce de façon prolongée.

Une aide ponctuelle sera assimilée à un contact chien.

Collier :

Tout collier même antiparasitaire est interdit.

Récompenses alimentaires et ou jouets :

Il est interdit durant le parcours de récompenser soit par des aliments soit par un ou des jouets.

Utilisation de clicker ou de sifflet

Bâton de marche ou canne :

Tout bâton de marche ou canne est interdite durant le parcours de régularité sauf les personnes détentrices de la carte mobilité inclusion, le commissaire l'indique cependant sur sa feuille et l'examineur en tiendra compte.

Téléphone, montre, caméra, appareil photo, etc..... :

Tout accessoire pouvant donner une notion de temps est formellement interdit sur un parcours de régularité

Montre, chrono, GPS, Podomètre, appareil photo, caméras, et tout appareil pouvant servir de mesure du temps etc.

Cigarettes cigares – vaporettes- etc.

Il est interdit de fumer durant le parcours.

Brutalité.

Toute brutalité est interdite envers le chien.

Indication de temps.

Donnée ou reçue, verbale, corporelle écrite ou autre.